

Association
of African of Anti-Corruption
Authorities



Association
des Autorités Anti- Corruption
d'Afrique

Secrétariat: Boulevard du Japon, Bâtiment Administratif des Finances 4^{ème} Etage N°312, B.P : 890 Bujumbura - Burundi, Tél :(+257) 22 256237-38

COMMUNIQUÉ D'ACCRA DE LA CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DES AUTORITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AUTORITÉS EN AFRIQUE.

Nous, les chefs de délégation réunis à Accra-Ghana du 16 au 18 septembre 2013, conformément à l'Article 19 de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la répression de la corruption qui encourage les Etats parties à la convention à coopérer et à s'assister dans les domaines comme l'assistance légale mutuelle, le renforcement des capacités en matière légale, les enquêtes conjointes, le repérage et le recouvrement des avoirs mal acquis.

Considérant que les objectifs de la conférence étaient de renforcer la coopération en matière de lutte contre la corruption, analyser et adopter les Statuts et installer et élire un nouveau Comité Exécutif.

Reconnaissant que la corruption est un phénomène très complexe et changeant qui se manifeste sous plusieurs formes et pouvant être constatée sous forme d'extorsion, de détournement, de trafic d'influence, de favoritisme, un besoin d'un effort collectif pour la combattre efficacement s'impose.

S'inspirant de la Déclaration de Jakarta sur les principes pour les institutions de lutte contre la corruption qui se résument en la collaboration, la permanence, la nomination, la continuité, la révocation, la conduite exemplaire, l'immunité, la rémunération, les pouvoirs en matière de ressources humaines, les ressources suffisantes et , l'autonomie financière, l'obligation de rendre des comptes au niveau interne, l'obligation de rendre compte au niveau externe, les rapports destinés au public, la communication au public et la mobilisation du public ;

Conscients que les corrompus utilisent de plus en plus des moyens sophistiqués, les autorités de lutte contre la corruption doivent travailler la main dans la main avec les autres institutions de lutte contre la corruption comme la police, société civile, la justice, les médias, la magistrature ainsi que d'autres acteurs

RECONNAISSANT l'importance de mettre en place un réseau pour qu'ensemble nous éradiquions la corruption dans les domaines de repérage et le recouvrement des avoirs comme initié par StAR initiative ;

RECONNAISSANT l'importance de ratifier la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la Corruption par tous les Etats parties ;

Conscient que la corruption est parmi le plus grand mal que les Pays africains font face et qui entrave la bonne gouvernement et le fonctionnement des institutions publiques et qu'elle ne peut pas être effectivement combattue sans volonté politique des plus hauts chefs à tous les niveaux, et existence d'une Institutions nationales forte, ainsi qu'un cadre légal adéquat pour combattre ce fléau ;

Ayant entendu l'allocution de son Excellence John DRAMANI MAHAME, Président de la République du Ghana.

Après avoir suivi les présentations des différents intervenants à la dite conférence,

ONT RÉSOLU ce qui suit:

1. Adopter la Constitution d'Association d'Africain Anti Corruption Autorités après que les observations suggérées par membres soient tenues en compte.

2. Le Siège de l'Association est situé à Bujumbura, République de Burundi.

3. Le nouveau Comité Exécutif est composé comme suit :

1° Monsieur Charles AYAMADOO, Directeur Chargé de lutte contre la corruption à la Commission Ghanéenne des Droits de l'Homme et de l'Administration de la Justice (CHRAJ) ;

2° 1^{er} Vice Président Juge Lul John GATWECH alias Maximum John, Chef de la Commission Sud Soudanaise de lutte contre la corruption ;

3° **Deuxième Vice Président Dieudonné ODOUNG AWASSI, Président de la Commission Nationale de lutte contre l'Enrichissement illicite au Gabon ;**

Les membres

1. **Mme. Frances Johnson Allison**, Directeur Exécutif du Bureau Libérien de Lutte contre la corruption, représentant l'Afrique de l'Ouest ;
2. **Mr. Amr Ali FAHMY**, Sous Secrétaire de l'Autorité de Contrôle Administrative (Egypte) représentant l'Afrique du Nord ;

3. **Mr. Samuel FOHTUNG Tangang** membre du Comité de Coordination de la Commission Nationale Anti-Corruption du Cameroun, représentant l'Afrique Centrale ;
4. **Mr. David NYAMIRANDU**, Assistant du Directeur du Bureau de Lutte contre la Corruption du Malawi représentant l'Afrique Australe;
5. **Mr. George Nathan BAMUGEMEREIRE**, Inspecteur Général Adjoint de l'Inspection Générale de l'Etat en Ouganda, représentant l'Afrique de l'Est.

Le Secrétariat Général sera assuré par la Brigade Spéciale Anti-Corruption du Burundi pendant trois ans.

Fait à Accra, le 18/09/2013

Les Chefs de délégations